

C O M M U N E D ' O I S S E R Y

P R O C E S V E R B A L

<p>Nbre de conseillers</p> <p>En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 14</p> <p>Date de Convocation</p> <p>11/04/2023</p> <p>Date d'affichage</p> <p>11/04/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt trois, le 15 avril à 9 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Jean-Louis Ragon, Mme Séverine Almonecil-Paulet, M. Laurent Savouret, Mme Sandrine Hery, M. Alex Ragoo, Mme Nadège Doublet, M. Ernesto Vieira Rodrigues, Mmes Mickaële Cabaret, Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, M. Jean-Maurice Baret.</p> <p><u>Absents excusés représentés</u> : M. David Michel pouvoir donné à M. Jean-Louis Ragon ; Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mme Séverine Almonecil-Paulet ; M. Fabrice Tupinier pouvoir donné à M. Laurent Savouret.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Thomas Viet, Mme Carole Delfour-Goupil.</p> <p><u>Absents</u> : Mmes Monique Gastellu, Stéphanie Fiquet Martinez, M. Nicolas Sprenger.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Jean-Maurice Baret.</p>
---	--

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus ainsi qu'aux personnes présentes dans le public d'avoir l'obligeance de mettre en sourdine leur téléphone portable.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 1, nombre de mariages : 0 mais il y a eu un remariage pour 50 ans de mariage, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 3, le nombre de demandeur d'emploi : 106 au 1er avril 2023.

Remerciements

Monsieur le Maire informe que les membres de la famille de Monsieur Stanislas Marcinkzak remercient la municipalité, sensibles à la délicatesse exprimée lors de son décès.

Informations diverses

Budgets

Monsieur le Maire indique que le vote des budgets est un moment de démocratie locale. Il remercie Madame Catherine Astruc pour le travail réalisé ainsi que son adjoint en charge des finances, Monsieur Laurent Savouret.

Il ajoute que cette année nous passons de la nomenclature M14 à la M57.

Monsieur le Maire informe les élus que les documents concernant les budgets sont dans leur pochette et que les modifications demandées lors de la réunion de travail ont été effectuées.

Il rappelle que le budget est prévisionnel et que pour la section d'investissement, les travaux seront engagés que si nous obtenons des subventions.

Adoption du procès verbal du 18 mars 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès verbal du conseil municipal du 18 mars 2023 qui leur avait été préalablement transmis.

La réponse étant négative, le procès verbal du 18 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Vote et approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal

Monsieur le Maire fait la lecture du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022 en précisant que ce dernier représente les prévisions budgétaires, les réalisations de l'année ainsi que les résultats. Le compte de gestion représente les résultats comptables de la commune établis par la trésorerie. Il détaille les dépenses et les recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	2.073.213,97 €
➤ Recettes :	2.021.188,74 €
➤ Déficit de fonctionnement :	52.025,23 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	960.683,11 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	908.657,88 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	610.441,37 €
➤ Recettes :	540.201,95 €
➤ Déficit d'investissement :	70.239,42 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	45.903,65 €
➤ Déficit global d'investissement :	116.143,07€

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Vote et approbation du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal. Il précise que le compte administratif 2022 est en corrélation avec le compte de gestion de l'exercice 2022 ; il détaille les résultats des dépenses et des recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	2.073.213,97 €
➤ Recettes :	2.021.188,74 €
➤ Déficit de fonctionnement :	52.025,23 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	960.683,11 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	908.657,88 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	610.441,37 €
➤ Recettes :	540.201,95 €
➤ Déficit d'investissement :	70.239,42 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	45.903,65 €
➤ Déficit global d'investissement :	116.143,07€

Monsieur le Maire demande à Monsieur Laurent Savouret en sa qualité d'adjoint en charge des finances de faire procéder au vote et il quitte la séance.

Monsieur Laurent Savouret fait procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Affectation des résultats du budget principal

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 139.876,79 euros (cent trente neuf mille huit cent soixante seize euros soixante dix neuf centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Vote et approbation des taxes locales

Monsieur le Maire informe que pour cette année, il a été décidé qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes pour la part communale mais il précise qu'il y a une augmentation de 7 % de la part de l'Etat.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2023 répartis de la manière suivante :

✓ Taxe foncière bâtie (TFB)	41,38 %
✓ Taxe foncière non bâtie (TFNB)	50,62 %
✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH)	22,48 %

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute que la commune fait partie de la strate basse des communes.

Vote et approbation du budget principal de l'exercice 2023

Monsieur le Maire fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Principal de l'exercice 2023 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget principal équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

✓ Dépenses	2.689.329,18 €
✓ Recettes	2.689.329,18 €

En section d'investissement :

✓ Dépenses	654.499,09 €
✓ Recettes	654.499,09 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Vote et approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe locatif

Monsieur le Maire fait la lecture du compte de gestion du budget annexe locatif de l'exercice 2022 en rappelant que ce dernier représente les prévisions budgétaires, les réalisations de l'année ainsi que les résultats. Le compte de gestion représente les résultats comptables de la commune établis par la trésorerie. Il détaille les dépenses et les recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	21.325,44 €
➤ Recettes :	53.105,26 €
➤ Excédent de fonctionnement :	31.779,82 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	227,72 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	32.007,54 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	28.392,28 €
➤ Recettes :	45.598,25 €
➤ Excédent d'investissement :	17.205,97 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	45.598,25 €
➤ Déficit global d'investissement :	28.392,28 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Vote et approbation du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe locatif

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe locatif. Il précise que le compte administratif 2022 est en corrélation avec le compte de gestion de l'exercice 2022 ; il détaille les résultats des dépenses et des recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	21.325,44 €
➤ Recettes :	53.105,26 €
➤ Excédent de fonctionnement :	31.779,82 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	227,72 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	32.007,54 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	28.392,28 €
➤ Recettes :	45.598,25 €
➤ Excédent d'investissement :	17.205,97 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	45.598,25 €
➤ Déficit global d'investissement :	28.392,28 €

Monsieur le Maire demande à Monsieur Laurent Savouret en sa qualité d'adjoint en charge des finances de faire procéder au vote et il quitte la séance.

Monsieur Laurent Savouret fait procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe locatif.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Affectation des résultats du budget annexe locatif

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 28.392,28 euros (vingt huit mille trois cent quatre vingt douze euros vingt huit centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir une partie des besoins de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Vote et approbation du budget annexe locatif de l'exercice 2023

Monsieur le Maire fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Annexe Locatif de l'exercice 2023 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget annexe locatif équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

✓ Dépenses	53.265,76 €
✓ Recettes	53.265,76 €

En section d'investissement :

✓ Dépenses	58.588,61 €
✓ Recettes	58.588,61 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Fongibilité des crédits du budget principal et du budget annexe locatif

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 22-21 du conseil municipal en date du 11 juin 2022, il a été décidé à l'unanimité d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la M14.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

En effet, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'autoriser des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, tant sur le budget principal que sur le budget annexe locatif.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Informations diverses

Monsieur le Maire informe que l'Association Phot'Ostéracien organise une exposition de photos jusqu'à mercredi 19 avril inclus.

Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 78^{ème} anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945 se déroulera au monument aux morts situé place de l'Eglise à 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant pas réceptionné de questions, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 35.